

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 octobre 2017

Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du juriste responsable de la direction de la commande publique et des assurances

- date de convocation le 20 octobre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Sylvie Vuillermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Bernard Januel - Sylvie Koska - Marie Perrier - Dominique Pommat - Florence Vallin-Balas

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

Bureau du 26 octobre 2017

délibération n° 182-17

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du juriste responsable de la direction de la commande publique et des assurances**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, indique que le poste de juriste responsable de la direction de la commande publique et des assurances est à pourvoir. Ce poste consiste à contribuer et veiller à la mise en œuvre de solutions visant à la sécurisation des contrats et engagements de l'agglomération et à la maîtrise des dépenses publiques.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la définition des précisions sur les postes de catégorie A lorsque la procédure de recrutement ne permet pas de retenir un candidat titulaire de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de juriste responsable de la direction de la commande publique et des assurances est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – grade d'attaché territorial

Missions confiées à l'agent :

1. Conseil et prévention des risques
 - Conseiller et assister les élus et la direction générale des services sur le choix des procédures contractuelles, l'évaluation des risques juridiques et le traitement des contentieux.
 - Conseiller et assister les directions et, ponctuellement, les communes de l'agglomération et les établissements publics partenaires, dans leurs missions d'achats publics.
 - Rédiger des marchés publics de complexité variable.
 - Construire des montages juridiques et financiers et élaborer des partenariats (DSP, etc.).
 - Développer une veille juridique en matière de commande publique.
 - Mener des actions de sensibilisation / formation.

2. Politique d'achat de la collectivité
 - Planifier, organiser et évaluer les achats transversaux.
 - Optimiser la qualité, les coûts et délais des procédures.
 - Favoriser la prise en compte du développement durable dans l'expression des besoins, les spécifications techniques, la notation des offres et les conditions d'exécution.
 - Proposer des modes d'achat adaptés aux besoins et contraintes de la collectivité.
 - Proposer des groupements de commandes avec les communes membres et collectivités partenaires de l'agglomération.

3. Politique d'assurances de la collectivité
 - Concevoir et piloter les outils.
 - Participer à la définition des besoins de la collectivité en matière d'assurances.
 - Garantir la bonne gestion des sinistres.
 - S'assurer de la mise à jour du patrimoine de l'agglomération.
4. Gestion administrative et juridique des procédures
 - Rédiger ou valider toutes les pièces nécessaires au lancement des procédures.
 - Préparer et animer les commissions.
 - Participer à l'analyse des offres en appui des services concernés.
 - Superviser la notification et l'exécution administrative des marchés.
 - Valider les avenants le cas échéant.
5. Encadrer l'équipe de la direction de la commande publique et des assurances.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade d'attaché territorial selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du grade des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- titulaire d'un diplôme de supérieur en droit public de niveau master,
- expérience de 5 ans minimum sur un poste similaire,
- connaissance approfondie du droit de la commande publique,
- sens stratégique, rigueur et méthode,
- qualités relationnelles, adaptabilité et sens de la pédagogie.

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

Article 4 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 182-17

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du juriste responsable de la direction de la commande publique et des assurances

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H18682H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H18682H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017